

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois, 13.50
Six mois, 26.50
Un an, 50.50

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne,
treis mois, 13 fr.
En France et l'étranger, les frais de poste
en sus.

Le prix des Abonnements est payable
d'avance. — Tous abonnements continus,
jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Propriétaire-Gérant

ALFRED REBOUX

INSERTIONS:

Reclames: la ligne, 30 c.
Faits divers: 20 c.
On peut insérer à forfait pour les annonces
mensuelles d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont
recus à Roubaix, au Bureau du Journal,
à Lille, chez M. Quarré, Libraire, Grande-
Place; à Paris, chez M. Lefebvre, Libraire,
27, rue de la Harpe; à Valenciennes, chez
M. Lefebvre, Libraire, 27, rue de la Harpe;
à Orléans, chez M. Lefebvre, Libraire,
27, rue de la Harpe.

(Service gouvernemental)
24 Décembre

3 0/0 72 25
4 1/2 102 00
Emprunt (5 0/0) 108 07 1/2

26 Décembre
3 0/0 72 10
4 1/2 102 10
Emprunt (5 0/0) 107 75

Services particuliers du Journal de Roubaix

Actions Banque de France 3129 00
Société générale 462 00
Crédit foncier de France 647 00

Chemins autrichiens 538 00
Lyon 1638 00
Midi 627 00
Nord 692 00

Orléans 1300 00
Paris-Lyon-Méditerranée 298 00
Sud-Ouest 746 00

Actions Banque ottomane (ancienne) 000 00
Banque ottomane (nouvelle) 347 00

Londres court 25 19 00
Crédit Mobilier 160 80
Turc 8 55

DEPÊCHES COMMERCIALES
New-York, 26 décembre.

Fête.

DEPÊCHES DE MM. Schlagdenhaufen et Co.
représentés à Roubaix par M. Bulteau-Gry-
monprez.

Havre, 22 décembre.
Ventes: 300 balles, marché calme,
mais très-bonne tenue.

Liverpool, 22 décembre.
Ventes 4,000 balles, marché calme.

New-York, 22 décembre.
New-York, 11 1/4.
Recette 232,000 b.
à New Orleans low middling 88 1/2.
à Savannah 76

ROUBAIX, le 26 DÉCEMBRE

Bulletin du jour

A propos de l'enquête ouverte au
Sénat sur la crise commerciale et indus-
trielle, nous faisons remarquer qu'il
s'agit d'un produit partout en Europe
et aux États-Unis une immense réac-
tion contre les doctrines économiques
de l'école de Manchester dont l'applica-
tion inaugurée en France par le traité
de 1860 a produit de si désastreux ré-
sultats au point de vue de notre pro-
duction nationale. En effet, partout on
en revient au système protectionniste,
qu'on avait abandonné, à notre exem-
ple; partout on reconnaît qu'on avait
eu tort de nous ouvrir dans la lamenta-
ble expérience où l'Empire nous avait
engagés à l'instigation de quel-

ques théoriciens téméraires qui s'étaient
faits parmi nous les fanatiques disci-
ples de Richard Cobden. A notre tour,
ne comprenons-nous pas qu'il est
grand temps de nous arrêter dans cette
voie funeste, et attendrons-nous que
le désastre de nos grandes industries
soit entièrement consommé pour reven-
dir des déplorables erreurs économi-
ques de M. Michel Chevalier et Rouher
qui ont accumulé depuis dix-sept ans
tant de ruines sur la France?

Espérons que l'enquête sénatoriale,
en portant la lumière sur cette question
d'intérêt vital pour notre pays, aura
pour résultat de nous faire rentrer
dans les saines pratiques d'un régime
protecteur qui avait fait la force, la
grandeur et la prospérité de notre in-
dustrie nationale.

On a vu, par les témoignages qui ont
été portés devant la commission de la
Chambre haute, que ce sont les né-
fastes traités de commerce de 1860 qui
sont la cause première et permanente
des souffrances de certaines industries.
Les faits et les chiffres qui ont été pro-
duits à cet égard sont d'une valeur in-
discutable, et si cela ne suffisait pas,
nous invoquerions un autre témoignage
dont personne ne saurait contester
l'autorité; celui de nos tableaux de
Jouanes. Il résulte, en effet, de ces
tableaux, qu'en 1859, les importations
de fils et de tissus de laine atteignaient
guère au delà de deux millions et demi
de francs, et que depuis le traité de
commerce de 1860, ils se sont succes-
sivement élevés avec une effrayante
progression à près de 97 millions de
francs, chiffre de 1875.

Les importations de fils et tissus de
coton, qui n'étaient en 1859 que de
1,951,000 francs, arrivaient en 1875
à près de 127 millions!

Ainsi l'on voit, par ces chiffres offici-
els que la concurrence étrangère des
fils et tissus de laine et de coton était
presque insignifiante pour nous avant
le traité de commerce de 1860, et que
depuis l'existence de ces mêmes traités,
elle a pris les proportions d'un désas-
tre pour nos filateurs et nos manufactu-
riers.

Voilà pour l'industrie de la laine et
coton. Pour la métallurgie, la situation
est la même, si elle n'est pire: nos
hauts fourneaux s'éteignent un à un, et
ceux qui, jadis, étaient les plus floris-
sants, ne parviennent à lutter contre
la concurrence étrangère qu'au prix
des plus grands sacrifices.

Quant à notre marine marchande,
qui est l'une des forces vives de l'Etat,
puisque c'est dans son sein que se re-
crutent les matelots de la flotte, elle
décline chaque jour depuis que, grâce
aux traités de commerce, les pavillons
étrangers viennent lui enlever dans nos
propres ports le fret jadis réservé à
notre pavillon national.

Un pareil état de choses est-il tolé-
rable? Ne serait-il pas temps que nous
ouvrissons les yeux!

Le Journal officiel a mis, hier ma-
tin, dans son petit sabot de Noël, der-
rière un tas de lois d'intérêt local, deux
décrets et deux circulaires qui ont l'air

de se dissimuler. Mais la politique
veille, même les jours de fête, et elle
demande à dire un mot:

1° Le décret de convocation des élec-
teurs, pour le 6 janvier, à l'effet de
procéder au renouvellement des conse-
ils municipaux; — nous l'avons
annoncé hier. Pourquoi, à peine le
scrutin est-il fermé, nous replonge-t-on
dans la lutte électorale? Ne peut-on
pas laisser le pays respirer quelques
mois? Pourquoi convoquer les électeurs
à si bref délai? Huit jours! Est-il
d'usage, lorsqu'il n'y a pas nécessité
de montrer tant de précipitation? D'où
vient l'initiative de cette mesure? Est-
ce du ministère ou est-ce du comité
des Dix-Huit?

2° Le décret de formation de la
commission chargée de constater la
concordance des comptes-rendus par
les ministres des divers départements,
pour l'année 1877. Quel est le prési-
dent de cette commission? M. Albert
Grévy, qui dirige l'enquête sur les
élections du 14 octobre. Se trouve-t-il
dans des conditions convenables? Pas
un membre de la droite, parmi les sé-
nateurs et les députés ses co-commis-
saires! Il ne faut pas laisser de signaler
à la droite publique cette exclusion
systématique de la minorité. Rien
n'est plus déplorable.

3° Une circulaire du garde des
sceaux aux procureurs généraux, sur
la suspension des procès pour délits de
presse ou de parole, commis du 16
mai 1877 au 14 décembre 1877. On
sait qu'un projet d'amnistie passe Pé-
dougne sur cette période. M. Bonnet-
Duverdière, condamné pour avoir pro-
mis au président de la République
une balle dans la poitrine, sera amnis-
tié comme les pauvres diables de col-
porteurs que des agents zélés ont en-
voyés en police correctionnelle. Cela
manque d'équilibre. N'y a-t-il pas
quelque danger à ces sortes d'amnisties?
Ce n'est pas le chef de l'Etat qui, spon-
tamment, pour faire œuvre de magna-
nimité et d'apaisement, use du droit
de grâce. C'est la revanche d'un parti
sur un parti, d'un cabinet sur un ca-
binet. Les républiques de l'Amérique
du Sud ont adopté ce système: per-
sonne ne prétendra qu'elles s'en trou-
vent bien.

4° Une circulaire du garde des sceaux
aux procureurs généraux, sur l'ur-
gence des poursuites à exercer contre
les citoyens prévenus ou suspects de
délit électoral, commis du 16 mai 1877
au 14 décembre 1877: ils ne seraient
pas couverts par l'amnistie. Comme la
Chambre n'a pas inventé un seul dé-
puté de gauche, il n'est que trop vrai-
semblable que les fonctionnaires qui
auront la mission de faire les recher-
ches prescrites, seront forcément amé-
nés à ne voir et à ne prendre les cou-
pables que du même côté. L'amnistie
aurait dû s'étendre à tous les faits po-
litiques de cette période: car, avec la
distinction établie par M. Dufaure, elle
aura virtuellement ce caractère de re-
vanche, que nous venons de signaler;
disons le mot: elle ne sera ni politique,
ni équitable.

LA SANTÉ DU PAPE

On lit dans l'Italie du 22 décembre:
« Depuis que le temps est devenu froid, le Pape
ne se lève plus. Pie IX ne va ni plus mal, ni
moins, mais il est obligé de garder le lit, parce
qu'un ser douleurs rhumatismales le torturent lors-
qu'il veut se lever. Le Pape est donc alité, sans
symptômes alarmants; ce qui veut dire que cet
état de choses peut durer encore longtemps.

« Depuis un mois, Pie IX ne reçoit plus que
des cardinaux ou des évêques; aucun ministre,
aucun ambassadeur, n'a été admis en sa présence,
à l'exception de la grand-le duchesse de Toscane,
de la veuve du général Pimodan et du baron
d'Oneglia-Reggio, qui a présidé dernièrement le
congrès catholique de Bergame, aucun séculier
n'a été reçu par le Saint-Père.

« A l'occasion des fêtes de la Noël et du jour
de l'An, les membres du corps diplomatique, ac-
crédités par le Saint-Siège, qui doivent aller com-
mémorer Pie IX, seront reçus dans la chapelle à
coucher.

« Quant au prochain consistoire, dans lequel les
cardinaux Manning et Rénier recevront leur
chaplet cardinalice, il sera tenu définitivement le
28 courant, à moins qu'il n'y ait complications
non survenant. Du reste, au secrétariat d'Etat, au
Vatican, on tient prêtes les lettres d'avis et les
propositions consistoriales; Pie IX n'a qu'un mot
à dire pour qu'elles soient expédiées. »

INFORMATI ONS

M. le Président de la République est parti
lundi matin pour Rambouillet, où il a classé
toute la journée.

La réception des chefs de service par le minis-
tre de l'Intérieur, aura probablement lieu la veille
du premier janvier.

On attend, à cette occasion, un important
discours politique de M. Marcère.

Le mouvement sous-préfectoral n'est pas en-
core commencé. On connaît, au ministère de
l'Intérieur, le fonds de dossiers, de 86 nomina-
tions, dont paraîtra jeudi ou vendredi au Journal
officiel.

On assure que M. Lorois, un des trois préfets
maintenus en fonctions par M. de Marcère, n'ac-
cepte pas la préfecture de l'Aveyron.

Plusieurs préfets qui s'étaient fait élire con-
seillers généraux ont envoyé leur démission à
leurs conseils respectifs, ce mandat étant incompati-
ble avec les fonctions de préfet. De ce nombre
sont M. de Bayle, préfet de Seine-et-Oise,
qui était conseiller de Nogent-le-Roi; M. de
Rhône, M. Cottin, préfet des Deux-Sèvres, élu
dans l'Yonne; M. Gravier, préfet de l'Arde-
nne, élu en Seine-et-Marne; M. Devoucoux, préfet de
Tarn-et-Garonne, faisant partie du conseil gé-
néral du Cher; M. Massinot, préfet de la Haute-
Vienne, conseiller d'arrondissement d'Angoulême.

D'après la Liberté, M. le ministre de l'Inté-
rieur a adressé une circulaire aux préfets, leur
donnant des instructions sur la conduite qu'ils
ont à tenir jusqu'aux prochaines élections mu-
nicipales, en vue de réintégrer dans leurs anciens
fonctions, les municipalités frappées depuis
le 16 mai pour une cause politique.

M. André, ancien sous-préfet et concurrent de
M. le comte de Chambrai, dans la Lozère, aux
élections du 14 octobre, vient d'intenter des pour-
suites contre plusieurs maires et instituteurs pour
affichage d'affiches et enlèvement de la boîte du
scrutin.

M. Albert Grévy, président de la commission
d'enquête, doit convoquer les membres de cette
commission pour vendredi.

On parle de M. Christophle pour le poste de
gouverneur du Crédit foncier, en remplacement
de M. Grivart, nommé pendant la période du 16
mai.

Dans sa prochaine séance, le Conseil des mi-
nistres s'occupera de la dissolution immédiate
des commissions municipales nommées depuis
le 16 mai.

Quelques journaux ont annoncé que M Pascal
Duprat avait pris une part importante à l'élabo-
ration du projet de mouvement préfectoral.

M. Pascal Duprat fut déclaré qu'il a été com-
plètement étranger à ce travail.

La commission d'enquête sur les élections offi-
cielles devra se compléter à la rentrée de la
Chambre. Trois places sont vacantes par suite de
la nomination de M. Girard, Jean-Casimir
Périer et Savary, comme sous-secrétaires d'Etat.

De même, la commission du budget aura à
remplacer M. Bardoux, nommé ministre, et
M. M. Cocheret et Girard, nommés sous-secrétaires
d'Etat.

Cette même commission aura à désigner un
rapporteur général en remplacement de M. Co-
cheret. Le choix de la commission se portera pro-
bablement sur l'un des membres suivants:
M. M. Germain, Le Cesne, Guichard ou Allain-
Targé.

M. Gambetta a quitté Paris hier, à onze heu-
res et demie du matin, par la gare de Lyon, se
rendant à Pise.

A la veille du 1<sup>er</sup> janvier, les commandants de
corps d'armée ont reçu des instructions pour que,
par tour, les officiers de réserve et de l'armée ter-
ritoriale soient convoqués aux réceptions officielles.

A propos des frais d'impression à la charge
du département de la Haute-Loire, un incident
est survenu.

Le Conseil a émis l'avis que la commission du
budget devrait rechercher si, aux impressions
payées par le département, ne sont pas mêlées
des impressions électorales, telles que les affiches
blanches.

Aux prochaines élections de droite que l'on peut
considérer comme devant être, invalidées par la
Chambre il faut ajouter, nous dit-on, celle de M.
Roissard de Bellet dans la 2<sup>e</sup> circonscription de
Nice.

L'examen des tableaux de recensement de la
classe 1877 et le tirage au sort commenceront le
28 février 1878 pour toute la France.

L'état indiquant, par canton, le nombre des
jeunes gens inscrits sur les listes de tirage devra
être adressé par chaque préfet au ministre de la
guerre, le 21 février au plus tard.

LETRES DE PARIS

(Correspondance particulière)
Paris, 24 décembre 1877.

En vue des prochaines élections mu-
nicipales, les comités radicaux de Paris
ont commencé de se réunir, de publier
des avis, de rédiger des procès-verbaux
et de se mettre en rapport les uns avec
les autres, absolument comme si la
période électorale était ouverte.

Un de ces avis illégaux a paru hier,
dans les feuilles d'extrême gauche, avec
invitation aux autres comités d'entrer
en relations pour une action commune.
On voit donc que nous n'inventons
rien.

Il importe de suivre l'exemple donné
par les républicains et les radicaux, et
de nous tenir prêts. Un de nos amis du
Midi m'envoie, à ce sujet, des conseils
que je vous communiquerai prochainement.

On se demandait ce que signifiait tout
ce tapage fait autour de « l'incident de
Limoges. » Vous n'avez pas oublié qu'il

était d'ordres envoyés à la garnison de
cette ville et dans lesquels les radicaux
du cri ont flaire le prétexte d'un coup
de force. Maintenant on commence à
pouvoir deviner le mobile qui les y fait
revenir si souvent et si bruyamment.

Prenant texte de cet incident vrai ou
supposé, le Réveil se croit suffisamment
autorisé à conclure qu'un coup d'Etat
« a été un moment décidé. Il exige la-
dessus une enquête, afin qu'on puisse,
dit-il, apprécier exactement « la valeur
de la soumission de M. de Mac-Mahon. »

Le Réveil laisse probablement percer
ici le bout de l'oreille radical. La so-
mission étant obtenue, on cherche tous
les prétextes qui permettraient de la
tenir pour non avenue et soudainement,
traîtreusement, en attendant qu'on ose
parler haut, on révèle cette idée de
mise en accusation jamais caressée par
le comité des Dix-Huit.

La nomination de M. de Pressensé,
fils du pasteur protestant bien connu,
comme chef du cabinet du ministre
des cultes est aujourd'hui chose faite.

On attribue à M. Bardoux le projet de
de plus laisser nommer que des évêques
gallicans, « dit-on aller chercher les
futurs prélats dans les derniers rangs du
clergé; » la nomination de M. de
Pressensé indique-t-elle par hasard,
l'intention de nous doter d'évêques
anglicans, à défaut de gallicans qui ne
peuvent plus se rencontrer dans le
clergé de France.

Vous savez que la constitution a pres-
crit des prières publiques pour l'ouver-
ture de chaque session. Nous verrons si
M. Bardoux, libre-penseur, et ministre
des cultes, et ses quatre collègues pro-
testants sauront se conformer à la con-
stitution et demander à nos évêques des
prières publiques.

On apprendra avec plaisir par les offi-
ciers du nouveau gouvernement que
M. de St. Vallier ne se présentera pas
à Berlin comme son prédécesseur, mais
« à son nom de la démocratie française. »
Cela sera bien, nous n'en doutons pas,
dans cette cour de Prusse monarchique
et féodale.

Vous rappelez-vous le ridicule dont
s'est couvert le citoyen sénateur Eugène
Pelletan, quand il fit, l'été dernier, une
visite à Arles et se plaignait vivement
des procédés à son égard du commis-
saire central, M. Coulanges. Le ministre
de l'Intérieur voulait obliger son agent à
faire des excuses au citoyen sénateur.

M. Coulanges répondit par la lettre sui-
vante qui, dans ces jours de capitulation
de conscience, est un bel exemple pour
tous:

« Monsieur le directeur de la sûreté
générale au ministère de l'Inté-
rieur, rue Cambacérès, Paris.

« Vous avez bien voulu, à ma prière,
m'accorder 48 heures, pour consulter
mes parents et mes amis sur l'oppor-
tunité qu'il y aurait pour moi d'ad-
dresser des excuses à M. le sénateur
Pelletan.

« J'ai l'honneur de vous informer que
tous ceux qui placent comme moi, les sen-
timents de dignité et les devoirs de
conscience au-dessus de toute autre con-
sédration, m'ont conseillé de ne pas cé-
der à la pression exercée sur moi dans
le but de me faire reconnaître une faute
que je n'ai pas commise.

« Mon bon vieux père, qui a élevé
chrétiennement treize enfants en leur
apprenant à respecter tout ce qui est
respectable m'a déclaré, les larmes aux
yeux, en présence de toute ma famille,
qu'il ne me revendrait de la vie... si je

Feuilleton du Journal de Roubaix
du 27 Décembre

— 50 —

JEAN CANADA

XXVI.
LE POTEAU DE TORTURE.
(Suite.)

Une surprise attendait Halgan et Tan-
guy. Campés près du Saint-Laurent se
tenaient quelques hommes dont les cris
de joie saluèrent le retour des captifs
des Hurons. C'étaient Jean Canada et
un groupe de ses amis revenant vers
Montréal, et qui, las d'un étape forcée,
prenaient un peu de repos sur la berge
du fleuve que l'ombre des arbres en-
veloppait de fraîcheur et de mystère.

— D'où venez-vous? demanda Tan-
guy.

— Du lac Ontario, répondit Jean Ca-
nada, et vous?

— De la mort, répliqua le marquis
de Costégen.

— Et vous allez...

— Je ne vous quitte plus.

— Le chef des Visages-Pâles me suit
rien? demanda le Bison-Noir.

— Je sais que le Canada se soulera,
que nous chasserons les Anglais de Mon-
tréal, que les catholiques cesseront
d'être persécutés par les calvinistes, et
que la terre que nous foulons redeven-
dra la Nouvelle-France.

— La maison de mon frère a été in-
cendiée.

— Qu'importe, répliqua Jean Canada,
je coucherais sous la tente.

Il se tourna vers Tanguy:

— Je ne vous demande point ce qu'est
devenue la Maison-des-Rapides?

— Dévastée après le sinistre de la
Grande Hutte.

— Allons, dit Jean Canada, quand
l'aigle n'a plus d'aire, il monte droit au
soleil; jusqu'au jour où nous posséderons
une armée, Dieu nous laisse les bois
et la liberté.

En un moment, Abenaguis et Cana-
dienne se mêlèrent sous le dôme frais des
arbres. Les questions, les réponses se
succédaient avec une fréquence rapi-
dité.

Jean Canada racontait le succès mo-
ral de sa mission et l'accueil qu'il avait
reçu dans les plus humbles villages
quand on y avait appris qu'il venait
recruter des hommes capables d'épau-
ler le mousquet, de lancer le tomahawk
ou de manier la lance, afin de chasser
l'Anglais. Bison-Noir, interrogé par
Jean Canada sur la façon presque mira-
culeuse dont il était arrivé dans l'île
pour arracher Patira, Halgan et Tanguy
au plus terrible des supplices, répondit
en désignant Nonpareille:

— La Fille-aux-cheveux-d'argent
avait trouvé le moyen de me faire con-
naître laquelle des filles renfermait les
captifs: du canot qu'elle montait avec
Patira, elle laissait tomber au plus pro-
fond de l'eau un câble végétal dont l'ex-

trémité fut liée au rivage. J'ai suivi la
route, et le Maître du Ciel vous a tirés
des mains des Hurons.

Colons et Abenaguis se remirent en
marche dès le matin et se rapprochèrent
du village de la Chaise. Tanguy tenait la
tête de la colonne entre Nonpareille et
Patira. Il ne sentait plus la fatigue, et
quand ses lèvres s'entr'ouvraient, il
murmurait:

— Hervé!

XVII

LA FILLE DE L'AGENT DE POLICE

La nuit était venue d'une façon com-
plète, et cependant Georges Malo ne
songeait point à allumer la lampe des-
tinée à éclairer le travail du soir. En ce
moment il se reposait à la fois le corps
et l'esprit; le corps en gardant une at-
titude abandonnée dans un vaste fauteuil
l'esprit en écoutant le babillage d'Hervé.

Depuis le jour où Patira, résolu à cher-
cher la trace de Tanguy avait confié
l'enfant au jeune Français, celui-ci
s'était pris pour Hervé d'une subite
tendresse. L'ardent défenseur de la cause
canadienne qui avait jusqu'à cette heure
tout sacrifié à sa patrie sentait pour la
première fois son âme se détendre. La
présence d'Hervé lui apportait à la fois
une consolation et un mélancolique re-
gret. Si les circonstances l'avaient per-
mis, si le péril des siens ne l'avait jeté
dans une lutte sans cesse renouvelée,
Georges, cédant à la tendance affectueuse de sa nature, aurait choisi une
compagne et résumé sa vie entre de
doux et faciles bonheurs. Mais son de-

voir imposait silence aux aspirations de
la jeunesse, et il vivait seul avec la
grande idée qui remplissait son cerveau
et parfois épanouissait son cœur: —
l'idée de rendre libre la terre qui s'était
appelée Nouvelle France, et que ses
compatriotes avaient liée au Royaume
de lys, à travers l'immensité des océans.

Mais à cette heure indécise de rêverie et
de repos, Georges Malo sentait peser
sur lui la solitude. Le langage d'Hervé
le charmait et l'attristait à la fois. Avec
la grâce de son âge, l'enfant lui parlait
de ses premiers souvenirs. Il lui pei-
gnait les hautes murailles de l'antique
abbaye de Léhon, la chapelle dont les
bas côtés renfermaient, sous des arcades
à jour, les tombeaux des plus nobles
familles de Bretagne, les jardins
spacieux, les vergers fleuris. Il racontait
comment Patira l'entraînait parfois dans
des promenades lointaines, et rappelait
le jour où celui-ci l'avait fait agenouiller
devant la fenêtre grillagée d'un cachot
de la tour Ronde. Cette vie d'enfant,
qui comptait quelques printemps à
peine, se déroulait pour Georges dans
un langage naïf, présentait, rempli
d'imprévu. Puis l'existence d'Hervé
était menacée, le tocsin sonnait dans
les hautes tours; on entendait hurler la
révolution aux portes de l'abbaye, Pa-
tira l'entraînait dans les dédales noirs
d'un souterrain. Il passait deux nuits
dans les ruines du Guildo, et se trouvait
enfin, après l'horreur d'une tempête,
entre les bras d'un vieillard qui était son
grand-père, et sur un navire qui lui ap-

partenait.

Hervé charmé d'exciter l'attention de
Georges montrait une verve intarissable.
Quand il eut terminé son récit, il nous
ses bras autour du cou de Georges
Malo.

Celui-ci l'étreignit sur sa poitrine et
l'y garda avec un geste de caresse.

Alors sans qu'il comprit pourquoi,
une image surgit devant lui. Il retrouva
distinctement dans son souvenir le vi-
sage de la jeune fille qu'il avait un soir
défendue contre l'agression de matelots
ivres, qu'il avait retrouvée plus tard
montant les degrés de l'église, et une
autre fois faisant l'aumône à une pau-
vre.

Il se rappelait son nom, un nom sim-
ple et harmonieux: Nadie. Dans une
nuit à peine dissipée par de faibles
lueurs, il voyait se dessiner sa petite
main cachée derrière un rideau de tulle.
Celle jeune fille était modeste, pieuse
et bonne; son visage reflétait la douceur
et la tristesse, et tandis que Georges
gardait Hervé dans ses bras et l'y ber-
çait d'un mouvement lent et doux, il se
prenait à souhaiter que le hasard plaçât
une fois encore cette jeune fille sur son
chemin. S'il lui avait été permis de pos-
séder les joies de la famille, les ten-
dresses du foyer, il sentait qu'il eût
aimé lui devoir les bonheurs d'une
union sainte. Il regretta de n'avoir pas
songé à chercher à retrouver dans Mon-
tréal la petite maison de l'impasteur, de
ne point s'être informé des parents de
Nadie. Sans doute, ils étaient honnêtes,

loyaux, Français et catholiques, car le
peu de mots échangés avec la jeune
fille avait prouvé à Georges qu'elle ai-
mait Dieu et chérissait la France.

— Oui, je la chercherai, se dit Geor-
ges, je la retrouverai, je verrai son
père.

Il n'eut pas le temps d'achever sa
pensée, un coup léger frappé à la porte
lui fit poser à terre Hervé que le silence
et l'ombre invitaient au sommeil, et il
ouvrit un œil.

Nous avons dit que la chambre de
Georges était plongée dans une obscu-
rité complète. Il ne put donc distinguer
et reconnaître la personne qui se trouva
subitement devant lui, mais l'ampleur
d'une longue mante et les vagues con-
tours d'une tête enveloppée d'un voile,
trahirent suffisamment une femme. Elle
paraissait hors d'haleine, et s'appuyait
contre le chambranle de la porte,
comme si elle eût craint de tomber. Un
souffle pressé passait sur ses lèvres. On
devinait dans le mouvement de la tête
baignée, dans l'abandonnement de ses
bras le long de son corps qu'elle se
trouvait sous le coup d'une poignante
angoisse.

— Que puis-je pour vous? demanda
Georges Malo.

(A suivre.)

</